

<https://www.aefinfo.fr/depeche/675659>

Elise Le Berre

7 min read



## Voie pro : l'arrivée de Carole Grandjean jugée comme "un symbole fort" ou un "choix dangereux" par les

La nomination, le 4 juillet 2022, de Carole Grandjean comme ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, avec un portefeuille placé sous la double tutelle des ministres du Travail et de l'Éducation nationale est un "symbole fort" pour le Snetaa-FO, qui se "veut confiant". Pour la FSU, le gouvernement franchit "une ligne rouge", quand la CGT-Éduc'action y voit un "message terrible" adressé aux personnels des lycées professionnels, alors que ces derniers font part de leur "épuisement", en cette fin d'année scolaire. Pour le SE-Unsa, le signal est "très mauvais".



Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, et le ministre du Travail Olivier Dussopt ont accueilli Carole Grandjean, nouvellement nommée ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. Droits réservés - DR

Le périmètre du poste de ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, nouvellement créé, de Carole Grandjean ([lire sur AEF info](#)), dépendant d'une double tutelle du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'inscrit dans la logique d'Emmanuel Macron de mener une profonde réforme de l'enseignement professionnel, inspirée de celle de l'apprentissage ([lire sur AEF info](#)). Avec pour objectif de revoir la carte des formations en lycée professionnel, sujet sensible pour lequel les organisations syndicales d'enseignants ont toujours eu une attention particulière ([lire sur AEF info](#)). Reste désormais à savoir comment fonctionnera dans les faits cette tutelle bicéphale des deux ministères sur la nouvelle ministre déléguée, et comment s'organisera la coordination entre deux administrations centrales. Le décret d'attributions devrait donner une première réponse.

Un "symbole fort" et une "reconnaissance de l'enseignement professionnel" (Snetaa-FO)

Contacté par AEF info, le ~~Snetaa-FO~~ ne voit, pour l'instant, "que des avantages" à cette nomination, qu'il voit "très positivement" et considère comme un "symbole fort", alors que l'organisation rappelle qu'il faut remonter à 2001 pour retrouver "le dernier ministre délégué à l'enseignement et la formation professionnels", lorsque Jean-Luc Mélenchon occupait ce poste ([lire sur AEF info](#)).

De même, l'organisation considère comme "une garantie pour l'enseignement professionnel" le fait qu'il s'agisse "d'un ministère délégué et non d'un secrétariat d'État" : "les lycées professionnels, les ~~Segpa~~, les ~~EREA~~ ne sortent pas de l'école". Mais cette double tutelle présente un autre "grand avantage", à savoir, la fin "d'une concurrence déloyale entre lycées professionnels, ~~CFA~~, et nouveaux CFA d'entreprises" ([lire sur AEF info](#)).

Par ailleurs, le Snetaa met en avant le "pragmatisme" de cette double tutelle, qui pourrait "permettre que les chômeurs longue durée puissent accéder à des formations professionnelles", et remarque que l'intitulé de la ministre ne comprend pas "l'apprentissage".

In fine, le syndicat tempère tout de même : "Tout dépend de la lettre de mission donnée par la Première ministre et le président de la République", et des "objectifs donnés".

Une "négation de la place et du rôle primordial des lycées professionnels" (FSU)

Au contraire, cette double autorité est un "choix dangereux", selon le communiqué de la FSU du 4 juillet 2022, qui estime que "le nouveau gouvernement franchit une ligne rouge en créant cette double tutelle". Cela "acte le fait qu'élèves et personnels de l'enseignement professionnel public ne relèveraient plus du seul ministère de l'Éducation nationale".

La FSU dénonce également une "vision étriquée de la formation des jeunes réduite à un strict objectif d'employabilité" et voit là une "menace" au "droit à l'éducation et à la formation", dans ce "message terrible adressé à la jeunesse", et en particulier, précise le communiqué, à "la jeunesse populaire accueillie dans les lycées professionnels" ([lire sur AEF info](#)).

Le Snuepp-FSU, contacté par AEF info, voit ses "craintes confirmées" par cette double tutelle, alors que, relève-t-il, "pour la première fois, l'enseignement de la voie professionnelle est transféré en partie au ministère du Travail, et ne dépend plus pleinement et entièrement de celui de l'Éducation nationale".

L'organisation réitère ses craintes de voir le lycée professionnel "transformé sur le modèle de celui de l'apprentissage", et "calibré sur les filières professionnelles de métiers en tension" dans des secteurs d'activité "aujourd'hui désertés par les adultes", au vu notamment "des conditions salariales". Et de déplorer qu'au lieu "d'exiger une revalorisation de ces filières, on préfère instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes pour les adapter" à ces voies délaissées, alors qu'une récente étude de la Dèpp rappelle que "le taux d'insertion augmente avec le niveau de qualification des lycéens".

"vers un démantèlement de la voie professionnelle" (CGT)

Pour la CGT-Éduc'action, jointe par AEF info, cette double tutelle va "dans le sens du démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire". Il s'agit d'une "grave attaque à l'enseignement professionnel", pour l'organisation syndicale, qui dit sa crainte de ne pas voir les lycées professionnels maintenus dans le giron de l'Éducation nationale. Elle [alerte](#) sur "l'urgence" à "exiger le maintien et le développement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire au sein d'un service public d'Éducation nationale" ([lire sur AEF info](#)).

Même ressenti pour le SE-Unsa, qui voit dans cette nomination une "priorité clairement affichée pour l'apprentissage", qui "affaiblit la dimension citoyenne et éducative du lycée professionnel". Son communiqué du 4 juillet 2022 exprime également la crainte de voir

"reproduire au lycée le modèle de l'apprentissage", "proposition très polémique et particulièrement dangereuse".

Enfin, dans un [tweet](#), le député [LFI](#) Paul Vannier alerte sur "un recul majeur pour la jeunesse du pays" ainsi qu'"une menace pour les [PLP](#). Un triomphe pour le patronat".

L'intersyndicale de la voie pro dénonce une "fin d'année extrêmement difficile"

Cette nomination intervient le jour même de la publication d'un communiqué de plusieurs organisations syndicales (CGT Educ'action, CNT, Snalc, Snetaa-FO, Snuep-FSU, SUD-Éducation et SE-Unsa) réunies en intersyndicale nationale de la voie professionnelle, qui fait le constat d'une "fin d'année extrêmement éprouvante". Les syndicats font part des "nouvelles modalités d'examen compliquées" : la "multiplication des convocations aux oraux de chef-d'œuvre", ou encore les "nouvelles épreuves en langue vivante" ont "ajouté à l'épuisement" des enseignants de la voie professionnelle, alors que l'intersyndicale se dit "inquiète" de la "volonté de doubler le nombre de semaines de [PEMP](#) pour les terminales [CAP](#) et bac pro".

Ils dénoncent "l'idée d'une adéquation stricte qui lie la pérennité des formations offertes aux besoins d'emploi locaux", et considère "sans issue" la voie qui consiste à "persister dans le soutien au développement démesuré de l'apprentissage et de la mixité des publics dans les lycées pro".

Enfin, l'intersyndicale s'appuie sur le récent rapport de la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)) pour mettre en avant l'absence de "plus-value de qualité de formation et d'insertion dans l'emploi pour la jeunesse", "ni pour la jeunesse en général ni pour les jeunes de la voie professionnelle en particulier avec cette voie de formation".